

RÈGLEMENT Course nature d'Ecordal :

1. Description :

Le FJEP Attigny Course à pied organise le samedi 16 septembre 2017 sa 2ème édition à Ecordal (08130).

COURSE NATURE d'environ 13 km : parcours boisé et sur chemins.

Cette épreuve est chronométrée. **Trophée départemental**. Épreuve ouverte à partir de la catégorie Cadet (année 2001).

Le retrait des dossards s'effectuera à la salle des Fêtes d'Ecordal à partir de 12h30.

Départ : devant la salle des fêtes à **15H**. Inscription possible sur place. Arrivée : devant la salle des fêtes.

Résultats / tirage au sort : 17h45

MARCHES : 2 parcours fléchés : environ 7 km et 11km.

Inscription obligatoire (sur place), de 10h à 14h30, salle des fêtes d'Ecordal. Tarif : 3 euros. Ravitaillement sur le parcours.

2. Inscriptions / conditions d'admission

Droits d'engagement course nature : 8 euros avant le 15 septembre / 10 euros sur place

Procédure d'inscription :

Les inscriptions peuvent se faire par courrier, mail, téléphone ou sur place.

Remplir le **bulletin d'inscription** sur le site www.fjepattigny.org

Courrier : Claude CHENOT, 35 rue Thiers, 08300 RETHEL

Mail : claudе.chenot@orange.fr , Téléphone : Claude CHENOT : 03.24.38.16.00 / 06.86.86.08.98

Conditions :

Chaque participant devra **IMPÉRATIVEMENT** présenter :

- La licence **FFA, UFOLEP ou FFTri** pour les coureurs licenciés

ou - **Un certificat médical de moins d'un an comportant la mention «non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition»** pour les coureurs non licenciés FFA, UFOLEP ou FFTri.

L'organisateur conservera le certificat médical.

3. Dossards :

Le retrait des dossards s'effectuera à la salle des Fêtes d'Ecordal à partir de 12h30.

Le dossard devra être porté devant et ne devra pas être plié.

4. Parcours / Ravitaillement

1 seule boucle d'environ 13 km

Pour le fléchage : peinture temporaire, rubalise, barrières.

1 Ravitaillement uniquement liquide pendant la course / 1 ravitaillement solide liquide à l'arrivée

5. Après-course et Récompenses

La remise des prix se fera à partir de 17h45 à la salle des fêtes d'Ecordal / Lots à chaque participants. Récompense scratch hommes et femmes + récompense au 1^{er} de chaque catégorie. Tirage au sort après remise des prix.

6. Assistance :

Aucune aide extérieure n'est autorisée / Accompagnement en vélo interdit (hormis le vélo balai) / Aide musicale interdite : téléphone, MP3, ...

7. Environnement

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles, des promeneurs et des riverains. Ne pas jeter de déchets sur le parcours.

8. Assurance :

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement auprès de toute compagnie d'assurance à titre individuel. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de vols dont les concurrents pourraient être victimes lors de leur participation à cette épreuve.

9. Droit à l'image et protection de la vie personnelle :

- Droit à l'image : les participants autorisent expressément les organisateurs que les ayants droit, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

- Protection de la vie personnelle : l'organisation informe les participants que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la fédération française d'athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à cette publication, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse cil@athle.fr